

Élections CNRACL : les dates clés



Second tour des élections municipales
28 JUIN 2020

29 AOÛT 2020

Publication de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élections au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents de collectivités locales en 2021.

du 1^{er} OCTOBRE au 17 NOVEMBRE 2020 inclus

Période de dépôts des candidatures

22 DÉCEMBRE 2020
Etablissement des listes définitives employeurs

Période de demande de rectification des listes électorales

du 16 NOVEMBRE au 19 DÉCEMBRE 2020
Pour les retraités après consultation des listes partielles mises à disposition par leur commune de résidence

du 16 NOVEMBRE au 19 DÉCEMBRE 2020
Pour les actifs après consultation des listes partielles mises à disposition par leur employeur

du 16 NOVEMBRE au 5 DÉCEMBRE 2020
Pour les employeurs et les retraités qui résident à l'étranger après envoi de notifications

12 JANVIER 2021



Etablissement des listes définitives pour les actifs et les retraités

26 FÉVRIER 2021

Fin de l'envoi du matériel de vote à tous les électeurs



1^{er} MARS 2021

Ouverture du scrutin



2 modalités de vote :
vote par correspondance et
vote électronique par internet

15 MARS 2021

Clôture du scrutin



18 au 24 MARS 2021

Dépouillement



Proclamation des résultats : **au plus tard le 28 MARS**